Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 28

OBJET :

Présentation du rapport annuel d'exploitation 2024 de la gestion déléguée des parcs de stationnement "Cambrelang" et "Gare de Yerres"

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-cinq, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, M. Bérenger CERNON, Mme Camille BONADONA, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à M. Gérard BOUTHIER
Mme Marie-Christine ROBILLARD donne pouvoir à M. Alexandre DUMONT
M. Rémy PETIT donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
M. Romain SARRASIN donne pouvoir à Mme Fabienne MEURICE
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL

Absente excusée :
Mme Audrey WACQUIEZ

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure GUIBERT

Reçu en préfecture
le 25/06/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250619-lmc110406H1-DE

Publication le 23/06/2025

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025/06/654

OBJET : **Présentation du rapport annuel d'exploitation 2024 de la gestion déléguée des parcs de stationnement "Cambrelang" et "Gare de Yerres"**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT, qu'en application de l'article L.1411-3 du CGCT, un délégataire de service public doit communiquer, chaque année, à la commune un rapport d'exploitation comprenant des indications techniques et financières, afin qu'elle apprécie les conditions d'exécution de la DSP,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres a confié la concession de service public à la société EFFIA pour l'exploitation et la gestion des parkings « Cambrelang » (126 places) et « Gare de Yerres » (392 places – 40 arceaux gratuits pour les vélos),

CONSIDERANT que leur mise en exploitation est intervenue le 16 juin 2023 pour « Cambrelang » et le 22 janvier 2024 pour le parc relais à l'occasion de l'inauguration du nouveau quartier de la Gare,

CONSIDERANT que le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2024 établi par EFFIA, qui se conclut avec une première année d'exploitation pleine montrant que les perspectives évoquées dans leur rapport 2023 se confirment sur cette année 2024, comprend :

- ✓ des données techniques :

- fournissant les caractéristiques principales de chacun des parcs,
- rappelant la grille tarifaire en vigueur,
- présentant l'équipe d'exploitation attachée à la délégation, ainsi que les mesures de surveillance, d'entretien et de maintenance des parcs,
- communiquant des éléments chiffrés portant sur la fréquentation et les recettes d'exploitation,
- évoquant la politique « qualité » d'EFFIA, notamment dans sa démarche de développement durable.

- ✓ des données financières détaillant :

- le montant des investissements pris en charge par EFFIA, avec leur valeur nette comptable fin 2024 de 113 962 euros concernant le parking «Cambrelang » et de 241 184 euros concernant le parking « Gare de Yerres »,
- le résultat du compte d'exploitation 2024 qui s'établit, avant impôts, à + 10 464 euros avec une part « fixe » de la redevance d'occupation du domaine public de 1 028 euros,

Le rapporteur entendu,

Reçu en préfecture
le 25/06/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250619-lmc110406H1-DE

Publication le 23/06/2025

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la communication dudit rapport, lors de sa séance du 19 juin 2025.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG





Le 25 juin 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 25/06/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250619-lmc110406H1-DE

Publication le 23/06/2025